



Syndicat UNSA territoriaux CeA

Temps de lecture : 4 mn

Réunion du CHSCT du 19 octobre 2021 Les interventions de l'UNSA CeA

Approbation du compte - rendu de la visite CHSCT au CMS d'Erstein le 17 décembre 2020

L'UNSA relève que le plan d'actions d'amélioration programmées suite à la visite du 17 décembre 2020 n'est pas renseigné.

Y-a-t-il bien eu un groupe de travail ad hoc avec le chef d'établissement, l'assistant ou l'assistante de prévention et d'éventuelles personnes ressources pour travailler à l'élaboration de ce plan d'actions d'amélioration ?

L'UNSA sollicite la représentation de ce compte-rendu et de son plan d'actions d'amélioration au prochain CHSCT.

Réponse de l'administration : le plan d'actions est mis en œuvre.

Vote de l'UNSA : ABSTENTION dans la mesure où ses demandes sont restées sans réponse satisfaisante.

Consultation - Projet de reconstruction et d'extension du collège André-Maurois à Bischwiller

L'avis de l'UNSA est sollicité sur le projet de restructuration du collège André-Maurois à Bischwiller. Ce projet aura immanquablement des effets sur les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail de nos collègues.

Or, pour pouvoir pleinement les mesurer, l'UNSA sollicite, depuis plusieurs CHSCT maintenant, une visite préalable sur site, en présence des collègues concerné.es, pour lui permettre d'appréhender l'organisation collective du travail, la santé et sécurité au travail des collègues et leurs conditions de travail, l'aménagement des locaux etc. et donner, par suite, un avis éclairé aux projets de restructuration, reconstruction qui lui sont présentés.

L'UNSA renouvelle expressément sa demande de voir le CHSCT se transporter sur les sites concernés par une restructuration ou une reconstruction, avant passage en CHSCT et demande ainsi communication de la liste des sites concernés pour 2022.

Réponse de l'administration : il n'est pas prévu de transporter le CHSCT en amont des démarrages de travaux.

Vote de l'UNSA : ABSTENTION dans la mesure où ses demandes sont restées sans réponse satisfaisante.

Consultation – Projet de restructuration du collège Leclerc à Schiltigheim

L'avis de l'UNSA est sollicité sur le projet de restructuration du collège Leclerc à Schiltigheim. Ce projet aura immanquablement des effets sur les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail de nos collègues.

Or, pour pouvoir pleinement les mesurer, l'UNSA sollicite, depuis plusieurs CHSCT maintenant, une visite préalable sur site, en présence des collègues concerné.es, pour lui permettre d'appréhender l'organisation collective du travail, la santé et sécurité au travail des collègues et leurs conditions de travail, l'aménagement des locaux etc. et donner, par suite, un avis éclairé aux projets de

restructuration, reconstruction qui lui sont présentés. L'UNSA renouvelle expressément sa demande de voir le CHSCT se transporter sur les sites concernés par une restructuration ou une reconstruction, avant passage en CHSCT et demande ainsi communication de la liste des sites concernés pour 2022.

Réponse de l'administration : il n'est pas prévu de transporter le CHSCT en amont des démarrages de travaux.

Vote de l'UNSA : ABSTENTION dans la mesure où ses demandes sont restées sans réponse satisfaisante.

Consultation - Présentation des évolutions des modalités de dotation en équipements de protection individuelle des agents de la CeA

L'avis de l'UNSA est sollicité sur les conditions dans lesquelles les équipements de protection individuelle des agentes et agents de la CeA sont mis à disposition et utilisés, c'est-à-dire, notamment, celles relatives à la durée de leur port, en fonction des caractéristiques de chaque poste de travail.

Dans ce cadre le règlement d'attribution des EPI se base sur un panachage des anciennes pratiques 67, 68 et DIR EST comportant des achats annuels et des remplacements à l'usure.

La dotation à l'usure, annuelle ou un mixe des deux a été calquée sur les pratiques passées. L'UNSA a bien noté qu'il s'agit d'une phase de test qui aboutira à une première analyse du nouveau dispositif.

L'UNSA souhaiterait savoir si :

1. les choix des EPI sont bien basés sur une analyse des risques à couvrir par poste (risque encouru, nature des travaux à effectuer et morphologie de l'agent.es) ?
2. les agent·es utilisant des EPI sont-elles et ils bien informé·es, par écrit :
 - ✓ des risques contre lesquels l'EPI les protège
 - ✓ des usages auxquels il est réservé
 - ✓ des consignes les concernant (entretien et stockage)
 - ✓ de la manière de les porter, par des formations, le cas échéant
 - ✓ de leur conditions de mise à disposition ?
3. La dotation par points reste obscure pour l'UNSA qui sollicite la communication d'une note explicative avec des exemples pratiques, incluant la manière dont s'organise la vérification de la conformité des EPI portés par les agent·es, ainsi que leur entretien par poste.
4. L'UNSA lit ensuite que des agent·es se trouvant dans des situations particulières ne pourront prétendre à ces dotations. Hormis, la situation d'un départ imminent à la retraite, quelles sont-elles ?
Pour l'UNSA, l'imminence d'un départ à la retraite ne doit pas priver un·e agent·e de dotation. En effet, quid de la responsabilité de l'employeur si l'agent·e n'est pas correctement doté·e, notamment en cas d'accident ?
5. Enfin, l'UNSA ne peut pas accepter que les agent·es des collègues soient absent·es de ce règlement de dotation et restent tributaire d'une gestion décentralisée des EPI qui connaît de trop nombreuses faiblesses.

L'UNSA remercie l'administration pour les réponses apportées en séance. Toutefois, le point dur pour l'UNSA étant l'absence dans ce règlement de dotation centralisée des EPI pour les ATC qui conduit à l'absence pure et simple de dotation pour certain·es d'entre elles et eux les contraignant à acheter sur leurs propres deniers leurs EPI ou à porter des sacs poubelles pour se protéger des produits chimiques ou des éclaboussures en cuisine ou encore des chaussures usées et/ou inadaptées qui les font souffrir

ou encore d'EPI inadaptés au déneigement ayant conduit à une souffrance cardiaque il y a 4 ans de cela, l'UNSA ne peut que voter CONTRE.

Réponse de l'administration : il n'est pas prévu de centraliser, pour le moment, la gestion des EPI des ATC

Vote de l'UNSA : CONTRE dans la mesure où la gestion différenciée ne se justifie pas et est source de risques supplémentaires pour nos collègues ATC trop souvent insuffisamment protégé·es.

Information – point d'actualité - Crise sanitaire COVID 19

L'UNSA a consigné par écrit, le 11 octobre 2021, une alerte danger grave et imminent (DGI) car certaines équipes ont été invitées à baisser le masque depuis le 1^{er} octobre 2021.

Or, celui-ci doit continuer à être porté et l'administration avait acté la diffusion d'une note de service aux managers, l'arrêté préfectoral échu n'ayant pas d'incidence pour les services de la CeA.

Cependant, le 17 octobre 2021, soit 6 jours après son alerte, aucune note de service rappelant les règles de protection contre le COVID 19 n'a été, a priori, diffusée ; l'UNSA informait ainsi l'administration du maintien de son droit d'alerte et demandait son inscription formelle à l'ordre du jour du présent CHSCT ou la communication avant le CHSCT de la note de service si celle-ci a été diffusée, afin de lever son droit d'alerte danger grave et imminent.

Qu'en est-il donc effectivement à ce jour ?

Réponse de l'administration : le port du masque demeure de mise. L'information se trouve sous l'intranet.

Pas de vote : c'est un point d'information.